

ARRETE DU PRESIDENT

**DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS SUD EST Avenir AU SEIN DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET
DES CONDITIONS DE TRAVAIL.**

Le Président,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du conseil du territoire n°CT2018.3/046-2 du 23 mai 2018 fixant les modalités de fonctionnement et la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;

VU l'arrêté du Président du 23 janvier 2020 désignant les représentants de la collectivité au sein du CHSCT ;

CONSIDERANT que par délibération du 23 mai 2018 susvisée, le conseil de territoire a fixé le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et a établi un paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants titulaires de l'établissement public territorial à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la liste des représentants de l'établissement public territorial à la suite du renouvellement du conseil de territoire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté du Président du 23 janvier 2020 susvisé sont abrogées.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/11/20
Accusé réception le	23/11/20
Numéro de l'acte	AP2020-090
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200101-lmc119843-A1-1-1

ARTICLE 2 : Sont désignés en qualité de représentants titulaires de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir :

Madame Marie Claude GAY, représentant le Président
Monsieur Fabien TASTET
Monsieur Délé AGUIAR
Madame Delphine VIALATOUX
Monsieur Daniel DOREAU
Madame Amelie PENAUD

ARTICLE 3 : Sont désignés en qualité de représentants suppléants de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir :

Monsieur Jean-François DUFEU
Monsieur Hugues PERCY
Monsieur Patrick TISON
Monsieur Franck HRYCAN
Monsieur Charles RICHER
Madame Béatrice VALY

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et dont une ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 19 novembre 2020

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/11/20
Accusé réception le	23/11/20
Numéro de l'acte	AP2020-090
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200101-lmc119843-AI-1-1